Magali Morsy

Les temmes du parte Prophète

Mercure de France

LES FEMMES DU PROPHÈTE

80.00 9

DU MÊME AUTEUR

La Relation de Thomas Pellow. Une lecture du Maroc au 18e siècle, Editions Recherche sur les civilisations, Paris, 1983. North Africa 1800-1900, Longman, Londres, 1984. Lexique du monde arabe moderne, Dalloz, 1986. Essai sur les réformes nécessaires aux États musulmans, de Kayr ed-Din, présenté et annoté par Magali Morsy, Edisud, Aix-en-Provence, 1987.

MAGALI MORSY

01-27061989-16733

915452

Les Femmes du Prophète



MERCURE DE FRANCE
MCMLXXXIX

ISBN 2-7152-1598-3 © Mercure de France, 1989 26, rue de Condé, 75006 Paris Imprimé en France



A la mémoire de Hajja Tamou, celle par qui l'islam rayonna sur la maison. Le Koran dit :

« Fais entendre le Rappel car il est bon de se souvenir. »

X1-27053959-11733

A la mémoire de Hojja Tanou, crille par qui Pislam rayonna sur la maison. Le Kovan dit :

« Fais entendro le Rappet car il est bon de se souvenir. »

> (Stori 2-Trist-1996.) 45 Attyreire de Prancis, 1999 26, rou de Creelle, 75006 Paris Empliond de France

Sommaire

Le	s épouses du Prophète.	11
1.	Pourquoi parler des femmes du Prophète?	15
2.	Khadija, l'épouse maternelle.	37
3.	Aïcha, la femme-enfant.	53
4.	Aïcha, la veuve politique.	73
5.	Sawda, la deuxième épouse mecquoise.	91
6.	Hafsa ou le soin des veuves.	99
7.	Umm Salama, la raison faite femme.	105
8.	Zaïnab et la sourate 33.	117
9.	Safiya et les femmes du Livre.	125
10	. Umm Habiba ou le mariage politique.	137
11	. Maïmuna ou La Mecque retrouvée.	147
12	. Une réflexion contemporaine autour	
	de la maison du Prophète.	157
	Généalogie de Qoraysh.	172

Sommaire

Les épouses du Prophète

Note préliminaire: Cet ouvrage qui s'adresse au grand public laisse de côté certains usages propres au milieu musulman. Ainsi de l'invocation du nom de Dieu par lequel débute un texte ou de la formule pieuse qui suit habituellement toute référence au Prophète Mohammed*.

Nous avons également, dans un souci d'accessibilité, omis certaines pratiques scientifiques. Les noms arabes sont ici donnés dans une graphie usuelle et sans prétention à une translittération sophistiquée. Nous ne distinguons pas entre voyelles longues et brèves. Le « hamza » et le « ayn » ne sont pas indiqués (sinon par l'accent circonflexe pour ce dernier). Nous rappellerons par ailleurs aux personnes peu familières avec le domaine arabe que le terme « ibn », pl. « banu », signifie fils, le terme « bint », fille, l'un et l'autre étant utilisés pour identifier les personnes.

1. KHADIJA BINT KHUWAILID épousa Mohammed en 595. Elle fut, de son vivant, unique épouse. Ce fut

^{*} Il existe différentes graphies pour désigner le Prophète de l'islam. A Mahomet qui était l'usage français jusqu'au XVIII^e siècle, nous préférons l'orthographe moderne : Mohammed. (N.D.E.)

également la seule, avec la concubine, Maria, dont le Prophète eut des enfants. Elle mourut à La Mecque en 619.

- 2. SAWDA BINT ZAMAA, épousée par le Prophète à La Mecque après la mort de Khadija, en 619. Elle partit avec les émigrés mulsulmans à Médine et c'est là qu'elle mourut, peut-être en 674, an 54 de l'hégire.
- 3. AICHA BINT ABU BAKR, épousée par le Prophète en 619, elle ne devint sa femme que trois ans plus tard, en l'an 1 ou 2 de l'hégire. Elle fut « *la bien-aimée* ». Elle mourut à Médine le 13 juillet 678, an 58 de l'hégire.
- 4. HAFSA BINT UMAR IBN AL-KHATTAB épousée en l'an 625, an 3 de l'hégire. Elle mourut en 665 ou 666, an 45 de l'hégire.
- 5. ZAINAB BINT KHUZAIMA épousée en 626, an 4 de l'hégire, mourut quelques mois plus tard.
- 6. HIND BINT ABU UMAYYA, dite UMM SALAMA, épousée en 626, an 4 de l'hégire. Elle survécut à toutes les autres épouses de Mohammed, à l'exception de Maïmuna.
- 7. ZAINAB BINT JAHSH épousée en 626, an 4 de l'hégire, après qu'un verset du Koran eut déclaré licite son mariage avec le Prophète. Elle mourut en 641, an 20 de l'hégire.
- 8. JUWAIRIYA BINT AL-HARITH, captive que le Prophète épousa en 626, an 4 de l'hégire.
 - 9. SAFIYA BINT HUAYY. Juive, elle se convertit à l'islam

et fut épousée par le Prophète en 627, an 5 de l'hégire. Elle mourut peut-être en 670, an 50 de l'hégire ou, selon d'autres sources, en 672.

- 10. RAMLA BINT ABU SUFIYAN, dite UMM HABIBA, épousa le Prophète en 628, an 6 de l'hégire. Elle décéda peu avant Aïcha sans que la date exacte de sa mort nous soit connue.
- 11. MAIMUNA BINT AL-HARITH, dernière épouse du Prophète. Son mariage eut lieu près de La Mecque, lors du petit pèlerinage du Prophète en 629, an 7 de l'hégire. Elle serait morte à Sarif, où avait eu lieu son mariage, en 681, an 61 de l'hégire.

A ces onze femmes, qui sont les seules épouses attestées de Mohammed, il convient d'ajouter la juive RAI-HANA BINT ZAID dont le statut est incertain car elle est parfois classée parmi les épouses, d'autres sources en faisant une concubine, et MARIA, concubine copte (chrétienne d'Égypte) qui donna à Mohammed un fils, Ibrahim, en l'an 8 (630). L'enfant devait mourir en bas âge. et fut spousstrype de Prophète ou s'77, en farishister Elle apourst accut istances, en 672 en 50 en l'heates our soimt d'autres sources, en 672.

A PROPERTY OF THE PROPERTY OF

na blaumannt una appenantale aleman adminima descute des Prophies dien municate sent hen près de la décresse, dess dus retile point nance du Prophète en Gibr sus de la Manter Elle appair partir à Barita en remine de l'acceptant que l'acceptant en 61 de l'hésite:

as I consiste the state of the

SALVAR FORT SARLER SPORGE ON 646, an 4 de l'hégue, année qu'un verset du Konin seu bloise licire son Vanings avec le Propriète. Elle mouvet en 641, an 20 de l'himse.

E. MANAGERA BOY ALABARITM, captive que le Pro-

9. savera test meavy. Julye, alle as conceptly à l'islam

Pourquoi parler des femmes du Prophète?

Pourquoi, en effet, ferions-nous un sort particulier à ces femmes si rarement évoquées de nos jours? Absentes, ou presque, du regard que l'Islam* moderne porte sur lui-même, leur existence n'étant rappelée qu'incidemment pour illustrer quelque a priori, seraient-elles des femmes de l'ombre? C'était pourtant en pleine lumière que les plaçait la sunna ou tradition. L'entourage féminin est une dimension du vécu du Prophète, mais aussi une présence en soi, auto-affirmation à laquelle la tendre Khadija ou l'énergique Aïcha, la raisonneuse Umm Salama ou la fière Umm Habiba, la belle Zaïnab et la non moins belle Safiya apportent la force rayonnante de leurs personnalités qui, à des siècles de distance, animent encore les riches heures de la vie de l'Envoyé de Dieu et de la société qu'il fonda. Ne sollicitent-elles pas, par là

^{* «} Islam » ou « islam » : pour l'orthographe, nous respecterons l'usage typographique français qui lui affecte une majuscule quand le mot désigne la civilisation islamique et une minuscule quand il désigne la religion. (N.D.E.)

même, notre curiosité, ou, mieux encore, notre réflexion?

Cette présence agissante, les femmes la doivent d'abord à la place que leur fait le Prophète. Ne furent-elles pas pour lui source de joie et n'aurait-il pas dit qu'elles furent son plus grand plaisir dans la vie, subordonné seulement à celui que lui procurait la prière? Ce rapport chaleureux qui n'hésite pas à associer le commerce de la femme à la pratique religieuse, à la manière de cet appartement où vivait Aïcha et qui communiquait directement avec la mosquée, est bien au antipodes d'un islam misogyne. Le rapport amoureux est, ici, à l'honneur. Il se fonde sur la place pleine et entière faite par le Prophète à chacune de ses épouses qui, par le dialogue entretenu, s'inscrit à son tour dans le message de l'islam.

Ces femmes sont là, en effet, avec leur identité propre. Ceci implique la reconnaissance de leurs qualités éminentes — de leurs défauts aussi, défauts dont le Prophète s'accommoda tant bien que mal car la tradition nous le montre subissant la jalousie d'Umm Salama, la langue acérée de Aïcha, ou encore le tempérament irascible de Hafsa. Cette dimension humaine des relations nous rappelle aussi que le Prophète fut homme, que, veuf, il conserva pieusement le souvenir de sa première épouse, Khadija; que, songeant à divorcer, il se détourna de cette idée en se rappelant, à propos de l'une de ses femmes, l'excellente musulmane qu'elle était, et, s'agissant d'une autre, le verset koranique qui recommande aux époux de trouver entre eux un compromis. Profondément humaine est aussi la tendresse amusée du Prophète voyant que Aïcha, venue toute jeune dans sa maison, préfère encore les jeux des petites filles aux occupations des adultes... profondément humain le souci dernier qu'il marqua lorsque, sentant son heure venue, il demanda à se retirer dans l'appartement de cette même

Aïcha, sa bien-aimée. Ce sont ces faits particuliers, ces attentions, qui, en premier lieu, soulignent et préservent l'individualité de celles qui furent les épouses de l'Envoyé de Dieu, évoquant par là même le sens que le Koran donne à la relation conjugale en disant « et Il a établi l'amour et la bonté entre vous »¹.

Mais cette présence pleine et entière de la femme dans la vie même du Prophète n'est pas seulement expression de la dimension humaine. Elle renvoie également à l'islam qui donne à la musulmane les droits qui s'attachent à la qualité de croyant. Le Koran, en effet, s'adresse à la femme comme à l'homme pour leur conseiller la voie droite et leur annoncer châtiment ou récompense dans l'au-delà. Le verset 35 de la sourate « Les Factions » évoque expressément les musulmanes comme soumises aux mêmes devoirs fondamentaux de la religion que les hommes, ces devoirs constituant les « cinq piliers de l'islam » : l'acte de foi, le jeûne, la prière, l'aumône, le pèlerinage. Nul ne saurait y faire obstacle, et c'est, au contraire, le devoir du croyant de tout mettre en œuvre pour une pratique religieuse effective de la femme comme de l'homme, en garantissant l'accès à la mosquée et aux Lieux saints, en favorisant l'éducation comme nécessaire fondement de la vie religieuse. Nous voilà bien loin de la pratique sociale qui dévalorise la femme, en fait une éternelle mineure. C'est par là, sans doute, que les épouses du Prophète dérangent, car elles apportent un démenti mal supporté par toute société fondée sur la suprématie masculine et ses pratiques dominatrices.

Cette définition de l'homme et de la femme comme

^{1.} Sourate 30, verset 21. Le Koran est ici cité dans la traduction de Denise Masson, Bibliothèque de la Pléiade, Éditions Gallimard, 1967.

êtres religieux, également responsables, renvoie, en effet, à une problématique de la Cité. L'islam situe le musulman et la musulmane dans une commune perspective constituée par le devoir de se réaliser sur terre par rapport à un ordre supérieur, de nature transcendentale. Il pose également les femmes comme acteurs de ce projet. Acteurs, elles le sont non seulement au plan religieux mais aussi dans le processus social à travers les siècles. La vocation historique de la société musulmane est confirmée par la participation personnelle du Prophète à sa constitution et à son élaboration. Elle l'est aussi par la Révélation qui elle-même se déroule dans le temps car le Koran ne fut pas donné d'emblée et en une seule fois à la communauté musulmane. Elle vint sous forme de versets, en réponses successives aux divers problèmes qui se posaient à la société. L'islam a, en outre, la particularité d'avoir vu certaines parties du texte koranique abrogées par une révélation postérieure.

Le rôle de ces femmes dont nous retraçons ici la biographie est par là même capital, car elles forment un maillon privilégié entre l'ordre historique et la Révélation. Témoins de la vie et des propos du Prophète, elles sont une source de premier plan dans l'explication du Koran. Certains versets se rattachent directement à elles ou à des événements dont elles eurent connaissance, Aïcha ayant même été présente pendant la Révélation descendant sur le Prophète. Aussi, méditer sur elles, estce approfondir le sens de l'islam.

Cela est d'autant plus vrai que les versets révélés progressivement furent, au départ, conservés oralement dans la mémoire pieuse des musulmans. Ce n'est qu'après la mort du Prophète et notamment sous Uthman, troisième calife¹, que les versets furent rassemblés et consignés par

^{1.} Les califes sont les chefs de la communauté musulmane. Les « quatre

écrit pour constituer le texte dont nous disposons aujourd'hui. Or la recension ainsi faite ne tint aucun compte de l'ordre chronologique de la Révélation. Les veuves du Prophète, et notamment celles d'entre elles qui avaient été les plus proches de lui, furent consultées par la communauté, afin de leur faire préciser les circonstances auxquelles s'était appliquée alors telle ou telle injonction koranique. Leur vécu fondait, par là même, ce que la civilisation musulmane définit comme son moteur historique : *l'ijtihad* ou effort de réflexion par lequel le principe prend corps dans un contexte à la fois mouvant et concret.

Après le décès du Prophète, ses veuves veillèrent à mettre en avant le modèle qu'il représentait, et ce dans une période difficile où la communauté dut assumer son destin au plan socio-politique non moins qu'au plan individuel. La position qu'elles prirent alors, le souvenir vivant qu'elles incarnaient de l'attitude et du propos du Prophète, jouèrent un rôle important. Certaines d'entre elles étaient d'ailleurs réputées pour leurs qualités intellectuelles : c'était le cas principalement de Aïcha, Umm Salama et Umm Habiba. Leur témoignage était tenu pour capital. Aussi prirent-elles une part essentielle dans la recension koranique et dans l'établissement des hadith qui sont les propos tenus par le Prophète et dont la mémoire avait été conservée.

Les premiers grands savants musulmans eurent à cœur non seulement de recueillir les *hadith*, mais de les authentifier, car la foi, voire la prétention des croyants les multipliaient indûment. Ces savants, que l'on appelle

califes justes » — seuls considérés par l'orthodoxie comme légitimes — qui se succédèrent après la mort de Mohammed en 632 (an 11 de l'hégire) furent Abu Bakr (632-634), Umar (634-644) qui mourut assassiné, Uthman (644-655) qui périt également de mort violente, et Ali, gendre du Prophète qui, en 658 (an 37), accepta un arbitrage contesté qui l'écarta du califat.

Magali Morsy Les femmes du Prophète

Son plus grand plaisir dans la vie était, après la prière, la compagnie des femmes. Ce propos authentique du prophète Mohammed est au cœur de ce livre qui met en évidence une dimension chaleureuse, souvent méconnue, de l'Islam.

Au fil des chapitres, consacrés successivement à Khadija, riche veuve de La Mecque, à Aicha la "bien-aimée", et à d'autres épouses moins connues, le lecteur découvrira, avec la Maison du Prophète, les versets du Koran qui prônent le respect de la femme, de sa personnalité, de sa liberté de conscience et de choix.

Cette "Maison" est également mise à l'honneur comme modèle proposé à une communauté historique appelée à revaloriser la condition de la femme et à associer celle-ci à l'édification de la Cité de Dieu sur terre.

Professeur d'histoire, Magali Morsy a enseigné à l'université Mohamed V de Rabat et, depuis 1970, à l'université de la Sorbonne Nouvelle (Paris III). Spécialiste du monde arabo-islamique, elle est responsable scientifique du Centre d'Etude de l'Orient contemporain, et est l'auteur de nombreux ouvrages portant notamment sur l'Afrique du Nord.

couverture: Massin





89 F

D21598. 7/06.89 ISBN 2-7152-1598-3 Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX° siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

1

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia

– Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit –

dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012.

Avec le soutien du

